



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 97

Genève, le 10 juin 2014

L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), deuxième organisation intergouvernementale à devenir membre de l'UPOV

L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) est devenue la deuxième organisation intergouvernementale et le soixante-douzième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) lorsque M. Paulin Edou Edou, Directeur général de l'OAPI, a déposé l'instrument d'adhésion de l'OAPI à la Convention UPOV auprès du Secrétaire général de l'UPOV, M. Francis Gurry, le 10 juin 2014.

La mission de l'UPOV est de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous (voir les FAQ à l'adresse <http://www.upov.int/about/fr/faq.html>).

L'OAPI a adopté un système de protection des obtentions végétales qui couvre le territoire de ses 17 États membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. Le siège de l'OAPI est à Yaoundé, Cameroun (voir <http://www.oapi.int/>).

“L'adhésion de l'OAPI constitue un jalon important dans l'histoire de l'UPOV et est un gage de renforcement du système de protection des obtentions végétales dans le monde entier et d'élargissement de la coopération internationale dans ce domaine”, a déclaré M. Gurry.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (à partir du 10 juillet 2014), Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111
Fax : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin du document]